

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 22 juin 2009****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN (départ à 10h20), François HEILBRONN, Bruno MAQUART (départ à 10h00), Maxime SAADA (départ à 9h42).

Manon AUBRY, Céline RAMSTEIN, Eglantine LEROI (démission de Matthieu CREUX), Sébastien JANICOT, Diego MELCHIOR.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 9h30, procuration Erhard FRIEDBERG).

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN, Christian LEQUESNE (procuration Maxime SAADA), François RACHLINE (procuration François HEILBRONN).

Arnaud BONTEMPS, Valentin LAUTIER, Maxime QUENIN (procuration Diego MELCHIOR).

Marie-Louise ANTONI (procuration Michel PEBEREAU), Jean-Claude CASANOVA (procuration Erhard FRIEDBERG), Jean-Emmanuel COMBES (procuration François HEILBRONN), Jean-Paul FITOUSSI (procuration Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY, Annie THOMAS.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Francis VERILLAUD

Christophe JAMIN

Sylvestre FREZAL

Félicité GASPARETTO

Julien PALOMO

Nelly ANTOINE

Isabelle HOMONT

Dolly CARENE

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

Professeur des Universités,

directeur des 1^{ers} cycles,

responsable de Sciences Po Avenir,

chargé de mission,

représentante du recteur,

assistante de Hervé Crès,

assistante à la direction des études.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Présentation du projet de formation de niveau « bachelor ».
Création d'un diplôme d'établissement. | p. 2 |
| II. | Approbation de la création de l'Ecole de droit. | p. 9 |
| III. | Présentation et approbation du projet de double cursus Sciences Po - Paris 1 en
12 mathématiques appliquées aux sciences sociales. | p. |
| IV. | Charte de conformité des accords d'échange internationaux. | p. 14 |
| V. | Bilan de Sciences Po Avenir. | p. 14 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 mai 2009. | p. 17 |
| VII. | Echange d'information sur des questions diverses. | p. 17 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2009

La séance est ouverte à 8h32 sous la présidence de Michel PEBEREAU.

I. Présentation du projet de formation de niveau « bachelor ». Création d'un diplôme d'établissement

a) Exposé

Hervé CRES présente le programme du collège universitaire de Sciences Po. Il s'agit de proposer un 1^{er} cycle de formation diplômant, dans le cadre d'un collège regroupé qui dispense une formation commune et se déploie sur les 6 campus.

Il souligne 4 raisons fondamentales pour lesquelles Sciences Po souhaite créer un diplôme à l'issue du 1^{er} cycle universitaire.

Sciences Po est engagé depuis plusieurs années dans la convergence de l'architecture de programme vers le standard LMD : licence-master-doctorat. Le diplôme de Sciences Po porte le grade de master, même s'il ne s'agit pas du diplôme national de master. Par ailleurs, Sciences Po délivre depuis de nombreuses années, le diplôme national de doctorat. Il manquait le diplôme de 1^{er} cycle, diplôme de niveau « undergraduate ». C'est la raison pour laquelle il est proposé de créer ce diplôme d'établissement qui s'accompagne d'un projet éducatif et d'une stratégie pédagogique.

L'objectif est ainsi de valoriser la formation des 1^{ers} cycles de Sciences Po. Sciences Po regroupe à la fois des étudiants qui ont suivi le 1^{er} cycle et qui terminent leurs études en 5 ans avec des étudiants arrivant directement au niveau du Master et qui possèdent un diplôme de 1^{er} cycle d'une autre institution. Le principe est que l'ensemble des étudiants puisse présenter un diplôme de 1^{er} cycle.

Ce diplôme constituera une nouvelle référence sur le curriculum vitae des étudiants. En effet, dans de nombreux pays, en particulier anglo-saxons, le 1^{er} diplôme sanctionne une formation undergraduate. Lorsque les étudiants de Sciences Po cherchent un travail à l'étranger et qu'ils présentent un seul diplôme, le diplôme de Sciences Po, celui-ci est souvent considéré à l'étranger comme étant de niveau « undergraduate ». La création du bachelor permettra une meilleure visibilité et consolidera le positionnement du diplôme historique au niveau master.

Par ailleurs, le recrutement à l'international devrait en être facilité. En effet, aujourd'hui, les étudiants internationaux s'inscrivent dans un parcours intégré bachelor – master pour 5 ans. S'ils peuvent exercer l'option de sortie à l'issue des 3 ans, certains seront moins réticents à s'engager dans une formation en France et à postuler à Sciences Po parce qu'ils pourront, à l'issue du bachelor, diversifier leur parcours par un diplôme de master dans un autre pays que la France.

Sciences Po a la conviction que la sortie à l'issue des 3 ans va faciliter considérablement le recrutement international au niveau bachelor.

Hervé CRES apporte des précisions sur le terme « bachelor » et précise que ce vocable a été choisi parce que correspondant à un standard. C'est résolument dans la reconnaissance internationale de ce standard que Sciences Po se positionne. Sciences Po ne demandera pas la reconnaissance du grade de licence, d'une part parce qu'elle s'est engagée à ne pas le faire et d'autre part parce que le grade de licence implique un ensemble de contraintes, et en particulier le fait que les parcours de licence sont monodisciplinaires. Le programme est plus large qu'une licence dans la mesure où, au-delà des 180 crédits d'enseignements transférables au niveau européen qui seront validés dans les murs, les étudiants bénéficieront d'une expérience internationale en passant une 3^e année à l'étranger.

Sciences Po propose une offre de programmes qui s'appuie sur 3 piliers dont deux au niveau « graduate » : l'École Doctorale et l'ensemble des programmes de formation supérieure du niveau master. Le socle commun de ces 2 grands projets d'enseignement « graduate » sera un collège universitaire avec 3 années de formation.

Sciences Po acte 3 grands principes. Un comité du curriculum a été réuni composé de 4 directeurs adjoints et des grands professeurs assurant les cours de 1^{ère} année. Après une première période de réflexion qui s'est étalée de décembre 2008 à mars 2009, ce comité s'est élargi pour aborder la deuxième phase qui s'est ouvert à l'ensemble de la faculté. Des groupes de travail Commission paritaire - Conseil de direction ont été mobilisés. Certains principes d'enseignement ont été réaffirmés dans le cadre d'une stratégie pédagogique renouvelée. Il s'agit d'un programme généraliste, pluridisciplinaire. Les 5 grandes disciplines de sciences sociales de Sciences Po sont présentes.

Hervé CRES précise qu'un travail important a été fait sur les aptitudes et les compétences que ce programme doit permettre aux étudiants d'acquérir. Le calendrier a été légèrement réformé de sorte qu'en multipliant les périodes d'enseignement, Sciences Po est en mesure de valider en interne l'équivalent de 180 crédits d'enseignements. L'année à l'étranger comporte 60 crédits supplémentaires portant à 240 les crédits qui constituent un programme correspondant à 4 années d'études. L'électivité est encadrée et plus progressive que par le passé. Les langues de travail sont le français et l'anglais.

Hervé CRES rappelle que les 5 disciplines de Sciences Po sont le droit, l'économie, l'histoire, la science politique et la sociologie. La science politique et la sociologie n'avaient pas, jusqu'à présent, dans le 1^{er} cycle, une place aussi éminente que les autres disciplines. Sciences Po propose d'intégrer la science politique et la sociologie dans le cœur du programme de 1^{er} cycle au même titre que les autres disciplines.

Science Po a réaffirmé les aptitudes du projet éducatif et travaillé sur les compétences que les étudiants, à l'issue de ce programme de 1^{er} cycle, devaient maîtriser. Hervé CRES met particulièrement l'accent sur l'expression et la capacité de débattre en anglais, sur la capacité d'interprétation des textes et des images, le numérique, mais aussi sur la maîtrise des formalismes mathématiques, la maîtrise, par exemple, des données quantitatives étant nécessaire aux regards des emplois d'état-major que pourraient occuper les étudiants dans les grandes organisations. Ces aptitudes et compétences seront développées par le biais d'exercices pédagogiques variés et des outils décrits selon des modalités précisées dans une charte pédagogique rénovée adaptée à chaque portefeuille de cours.

L'année à l'étranger valide une expérience centrale dans le projet éducatif d'autonomie et de « décentrement ».

Les portefeuilles de cours sont regroupés en 4 grands blocs. Les disciplines de Sciences Po vont faire l'objet de grands cours en 1^{ère} année, de cours de renforcement en 2^{ème} année. Dans le cadre d'un trimestre d'étude, en fin de 2^e ou 3^e année, ces disciplines feront l'objet de formations renforcées qui

préfigurent l'École Doctorale. L'enseignement de ces disciplines s'appuie sur les grands centres de recherche de Sciences Po.

Dans la 2^{ème} phase de travail du comité du curriculum, Sciences Po a présenté le projet éducatif à l'ensemble de la faculté de Sciences Po qui a répondu de façon très positive au projet.

Les sciences et les humanités sont centrales dans l'enseignement. Les étudiants bénéficieront de cours de sciences en 1^{ère} année et 2^{ème} année de façon à ce qu'ils soient capables de dialoguer avec les scientifiques, en particulier des sciences dures. En effet, Sciences Po forme des décideurs politiques qui ont vocation à concevoir et évaluer les politiques publiques, lesquelles s'appuient très souvent sur des innovations scientifiques. Les étudiants doivent être à même de comprendre les postures des scientifiques. Sciences Po propose une offre de cours dans ce portefeuille. Par exemple, la théorie de la décision fonde la finance moderne. Elle établit en amont des ponts avec la physiologie du cerveau ou la psychologie cognitive. Sciences Po pourrait proposer un cours portant sur la physiologie du cerveau en lien avec les processus cognitifs de décision. Il ajoute que certaines études de biologie, en particulier sur les bactéries, permettent de mettre en œuvre des méthodologies, qui sont développées par ailleurs en économie expérimentale et en théorie des jeux, pour comprendre les stratégies d'autodéfense des cellules en milieu hostile. Il s'agit typiquement de cours qui font le lien entre les sciences dures et les sciences sociales.

Sciences Po se réinvestit dans les enseignements dits transversaux, transdisciplinaires, à travers 3 portefeuilles :

- Les études d'aires géographiques en sciences politiques. La France se distingue par une grande compétence sur les expertises régionales. Sciences Po dispose de ressources scientifiques mondialement reconnues, qu'elles proviennent du corps professionnel externe ou de la faculté,
- Les études globales (global studies) qui mobilisent des appareils intellectuels de l'ensemble des sciences sociales et qui se concentrent sur des objets cruciaux et précis pour lesquels il faut articuler les paradigmes et les appareillages méthodologiques et de nombreuses disciplines dans une perspective systémique,
- Pour développer l'esprit critique des étudiants et la culture du doute scientifique et pour lutter contre les effets potentiellement indésirables de l'approche disciplinaire, Sciences Po déploie un portefeuille de cours de perspectives, cours qui articule les paradigmes d'une discipline pour étudier les objets d'une autre discipline.

Sciences Po mettra en place des ateliers de pratique artistique au cœur de la formation, à titre expérimental l'an prochain, et déployés en 2010 si l'expérience se révèle fructueuse. Le principe est de développer la culture d'imagination, de mettre les étudiants dans des postures de création. Les enseignements d'ouverture permettront enfin de prendre appui sur les grandes ressources de Sciences Po.

Une typologie de cours a été réaffirmée et Sciences Po travaille sur des chartes pédagogiques pour faire en sorte que le projet de responsabilisation des étudiants passe par une charge de travail personnel qui puisse être évaluée et encadrée. Sciences Po propose que les évaluations fassent état de la conformité des enseignements à la charte pédagogique.

Hervé CRES précise que Sciences Po est entré dans une phase de définition des portefeuilles pour laquelle il mobilise à nouveau les cours actuellement enseignés qui s'inscrivent pour la plupart dans le cadre de ces nouveaux portefeuilles. Le début expérimental d'incrémentation aura lieu l'année prochaine notamment pour les projets personnalisés de pratique artistique. Sciences Po se propose d'être opérationnel à la rentrée 2010.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU insiste sur l'importance de ce projet qui vient clôturer la réorganisation des diplômes. Un temps a été pris pour qu'il n'y ait pas de confusion entre le master, qui correspond au diplôme de Sciences Po, et le bachelor. Sciences Po a souhaité ne pas aller plus vite pour éviter de dévaloriser le diplôme de Science Po qui a été décerné à des étudiants dans les années passées. Le fait d'avoir respecté un temps suffisant permet d'avoir évité la confusion.

François HEILBRONN félicite la Direction des études pour ce projet. Il demande à quelle promotion du 1^{er} cycle va s'appliquer le titre de bachelor. Est-ce à l'issue d'un 1^{er} cycle complet ? Ou ce projet sera-t-il mis en place dès qu'il sera voté, pour les étudiants qui finissent les 3 premières années ?

Par ailleurs, il demande comment s'organise le trimestre d'été en 2^{ème} ou en 3^{ème}. La 3^{ème} année, l'année d'échange universitaire, finit souvent tardivement. Il pose la question du nombre de semaines que représente ce trimestre d'été et la manière dont il s'organise.

Il ne voit pas, dans la maquette, une introduction à la vie de l'entreprise. Il souligne que dans les masters de formation vers les métiers de l'entreprise, de nombreux étudiants du 1^{er} cycle ont des difficultés à s'orienter vers ces filières jusqu'à présent peu motivantes. Ce cours semble avoir disparu, ce qui est peut-être une bonne chose, mais il n'est pas remplacé. Comment susciter l'envie de s'orienter vers des masters de marketing, de stratégie ou de finance quand l'étudiant a suivi des cours de sociologie, de biologie et de pratique artistique ?

Manon AUBRY remercie la direction pour la réalisation de ce projet ambitieux qui répond à un certain nombre des revendications portées par l'Unef depuis quelques années. Elle s'associe à la question portant sur la première promotion diplômée et rappelle qu'à l'origine, il était question que ce soit la promotion 2010 actuellement en 2^{ème} année.

Elle demande si l'intégralité du projet pédagogique sera mise en place pour les étudiants de 1^{ère} année en 2010 et si les cours transversaux seront mis en place dès la 1^{ère} année. Il avait été question en groupe de travail de choisir une majeure parmi les 5 disciplines principales. Cela est-il confirmé ?

Elle pose la question des enseignements d'ouverture disponibles dès la 1^{ère} année. Si les étudiants veulent se conformer aux standards internationaux, elle pense qu'il faudrait ajouter à la maquette des activités sportives, ce qui implique de développer les infrastructures nécessaires. Un corps sain dans un esprit sain est une devise qui peut-être mise en pratique.

Ce projet est l'aboutissement de la vision de l'Unef dans l'enseignement supérieur, celle d'une émancipation intellectuelle par l'Université. Cela fait échos à la dernière campagne de l'Unef sur le développement de nouvelles méthodes de travail et la diversification pédagogique. L'Unef s'interroge sur leur application concrète. Comment la maquette pédagogique globale sera-t-elle articulée, notamment entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année ? Le projet pédagogique étant mis en place à la rentrée 2010, l'Unef souhaiterait qu'un groupe de travail se réunisse de nouveau l'an prochain pour définir ensemble cette maquette pédagogique ainsi que la place active que Sciences Po accorde à l'étudiant dans son enseignement. Elle demande que les organisations syndicales y soient associées.

Concernant le trimestre d'été, il est mis en place des ateliers d'initiation à la recherche, ce qui répond à un souhait de l'Unef. Cependant, l'Unef s'interroge sur les autres disciplines abordées. Aussi souhaite-t-elle qu'une réflexion soit lancée sur ce sujet, ces trimestres d'été étant une occasion de diversification pédagogique. Pour les sites délocalisés, sur quel lieu les étudiants réaliseront-ils leur trimestre d'été ?

Églantine LEROI rappelle que Nouvelle Donne a beaucoup encouragé le projet de bachelor. Au niveau de la reconnaissance de ce bachelor par les institutions internationales et, par exemple, par la Commission Européenne, Sciences Po va-t-elle signer des partenariats avec ces organismes pour permettre à des étudiants de se présenter à des offres de stages pour lesquels il faut nécessairement Bac+3 ? Pour ceux qui souhaiteraient faire un double cursus en master, y aura-t-il des équivalences immédiates ? Elle s'interroge sur la manière dont Sciences Po souhaite communiquer sur ce diplôme.

Bruno MAQUART se pose la question de savoir si la réforme emporte une modification du volume horaire.

Sébastien JANICOT intervient pour préciser que l'UNI se réjouit de cette présentation et félicite la direction pour le travail accompli. Il se félicite notamment de la plus grande importance donnée à la science politique ainsi que des ouvertures vers les sciences dures. Il rejoint la préoccupation de François HEILBRONN sur l'ouverture vers l'entreprise. Concernant les 240 crédits, est-ce juste une augmentation mathématique ou la charge horaire va-t-elle réellement s'amplifier ? Il s'interroge sur le trimestre d'été et demande plus de précisions.

Diego MELCHIOR rappelle que la confédération étudiante avait déjà interpellé la direction sur la réforme des 1^{ers} cycles et demandé une réflexion de fonds sur le 1^{er} cycle. Il voudrait insister sur la question de l'insertion professionnelle. Certains étudiants pourront quitter Sciences Po vers l'international. Y a-t-il eu une réflexion sur l'orientation et l'insertion professionnelle à l'issue du cursus ?

Michel PEBEREAU demande s'il a été envisagé une hiérarchisation des objectifs. La question de la garantie du contenu est importante. De quelle manière la délivrance du diplôme assurera-t-elle aux diplômés un contenu déterminé ? Par ailleurs, les attitudes recherchées sont excellentes. Cependant, il y a sans doute une nécessité de les compléter par un souci d'ouverture aux autres et de tolérance. En effet, il note que l'ensemble des qualités requises conduit assez fortement à l'individualisme.

Hervé CRES précise que le nouveau calendrier proposé permet que la respiration académique de Sciences Po soit conforme à celle de ses principaux partenaires. Le 1^{er} semestre se termine avant les vacances de Noël et le second semestre fin avril, début mai. Ce calendrier permet de déployer une 3^{ème} période d'enseignement plus courte, le trimestre d'été, qui va essentiellement jusqu'à fin juin. La plupart des étudiants en 3^{ème} année à l'étranger sont dans des cursus universitaires qui se terminent fin avril. Ils peuvent être de retour début mai pour suivre la fin de leur 3^{ème} année. Les étudiants qui ne peuvent pas revenir parce que le séjour d'étude se termine fin juillet, au Japon ou en Allemagne notamment, devront faire leur trimestre d'été avant de partir.

Les éléments proposés pour le contenu du trimestre d'été sont des éléments d'architecture. Le contenu au sein de ces blocs est encore à affiner. Certains contenus sont relativement développés, notamment les contenus d'enseignements disciplinaires. Sciences Po dispose encore d'un an pour définir le contenu de ce trimestre d'été.

Hervé CRES souhaiterait que ce trimestre soit thématique avec des enseignements qui préfigurent des enseignements doctoraux. L'ensemble des thématiques pourrait être élargi à des thématiques qui ne sont pas celles de l'Ecole Doctorale et qui sont, par exemple, liées à certains des thèmes de masters.

Concernant la vie des entreprises, Sciences Po propose un portefeuille de cours d'ouverture composé de 4 enseignements chaque semestre et qui peut contenir des enseignements sur la vie des entreprises. Il suggère que dans le cadre des enseignements disciplinaires, il y ait des cours d'économie financière dans le portefeuille d'économie, de stratégie d'entreprise dans le portefeuille de sociologie. Les disciplines appliquées des sciences sociales que sont les sciences de gestion peuvent être également proposées.

Le projet est important. Sciences Po ne se sent pas en mesure de mettre totalement ce projet en œuvre dès la rentrée 2009. C'est la raison pour laquelle, la mise en œuvre se fera à la rentrée 2010. Tout ce qui pourra être déployé en 2009 le sera. Ainsi, les pratiques artistiques seront-elles évaluées dès l'année prochaine et une grande partie des renouvellements des cours devra se faire selon les orientations définies si elles sont approuvées. La 1^{ère} année s'intéressera essentiellement à l'enseignement des disciplines. Les enseignements transdisciplinaires, notamment les « global studies » ont davantage vocation à être proposés en 2^{ème} année. Il s'agit dans un premier temps de construire puis, dans un second temps, de mettre en perspective. Les enseignements d'ouverture et projets artistiques, essentiels dans le programme, sont au centre du projet éducatif.

L'ensemble de ce raisonnement a été construit hors cours de langue et de sport. Les cours de sport sont aussi essentiels. Le chapitre des cours de langue n'a pas été ouvert parce que ce point ne peut être abordé sans voir la question primordiale des campus en province. Sciences Po a réfléchi dans un premier temps au programme du campus de Paris. Elle se donne une année complète pour que les campus de province s'inscrivent dans cette maquette. Hervé CRES est disposé à organiser un groupe de travail qui se réunirait sur toute l'année. Les chartes pédagogiques devront être réévaluées, réaffirmées.

Concernant les crédits, Hervé CRES confirme que Sciences Po va offrir plus de crédits dans le cadre d'une maîtrise de la charge horaire des étudiants. Les cours, hors sport et langue, sont limités dans la maquette à 16 heures hebdomadaires. Le principe est de faire en sorte que l'étudiant soit placé devant sa responsabilité et ait une charge personnelle de travail accentuée. Tout l'effort va porter vers une procédure de contrôle de la charge personnelle de travail des étudiants. L'augmentation du capital humain accumulé se fera grâce à ce travail personnel. Il n'est pas absurde qu'un semestre d'enseignement à Sciences Po porte 40 crédits au lieu de 30. Il faudra s'assurer que l'étudiant travaille plus que dans la norme du monde universitaire. Hervé CRES ajoute que la moyenne européenne à l'Université en Europe porte plus de 7,5 crédits pour 42 heures.

Hervé CRES confirme que Sciences Po va faire tous les efforts possibles pour que les étudiants puissent suivre des stages à la Commission européenne. Sciences Po va entrer dans une phase de lobbying très intense pour que le bachelor de Sciences Po soit reconnu comme une des formations qui permettra aux étudiants de suivre des stages au niveau master.

Sur la capacité des programmes à favoriser l'insertion professionnelle, la réflexion du comité est partie du principe que le programme est destiné à des étudiants qui se destinent d'emblée à des études longues. Le comité estime que la phase de professionnalisation se fera à travers les enseignements en master et le comité a souhaité essentiellement que Sciences Po prépare à de nombreux parcours de master.

En réponse à Michel PEBEREAU, Hervé CRES s'engage à faire figurer « l'esprit d'ouverture et de tolérance » parmi les attitudes à cultiver dans le programme.

Michel PEBEREAU ajoute que dans le passé, les différentes disciplines avaient vocation à faire évoluer certaines des compétences des étudiants. Ainsi, l'histoire n'avait pas la même vocation que l'économie sur le plan des objectifs recherchés. Comment la corrélation entre les compétences que certaines disciplines permettent d'acquérir et la répartition en 5 disciplines majeures va-t-elle pouvoir s'initier ?

Richard DESCOINGS souligne que l'insertion n'est pas le but de la réforme du collège universitaire à Sciences Po. La grande majorité des élèves a vocation à poursuivre les études. L'avantage est que certains des élèves de Sciences Po peuvent arrêter leurs études s'ils le souhaitent, à l'issue des 3 ans, tout en ayant un diplôme.

L'adaptation de la réforme est un sujet beaucoup plus politique que pédagogique. Il propose au Conseil que la réforme s'applique aux promotions qui sont en cours de scolarité. Certains pourraient dire que cette proposition n'est pas très logique dans la mesure où Sciences Po conçoit un diplôme intermédiaire en fonction d'une scolarité renouvelée. Il reste qu'expliquer aux élèves, en cours de scolarité, qu'ils n'auront pas de diplôme et qu'il faudra attendre ceux qui intégreront Sciences Po à la rentrée 2010 pour leur délivrer un bachelor en 2013, a peu de chance de les convaincre. Sciences Po procède à un effet anticipé favorable aux élèves. Il n'a pas le sentiment que cela fait baisser le niveau du diplôme, que cela trahit l'ambition de qualité et l'exigence intellectuelle de Sciences Po ou complique l'insertion professionnelle des étudiants. Il propose donc au Conseil de voter une résolution simple qui crée le diplôme et prévoit l'application à partir de juillet 2009.

Il attire l'attention sur les mécanismes de reconnaissance par les Universités. La France est le seul pays à se poser des questions sur l'autonomie des Universités. Les Universités n'acceptent de reconnaissance qu'à travers des conventions et Sciences Po n'a en aucun cas la possibilité d'imposer la reconnaissance d'un diplôme. Il ajoute que la négociation de ces contrats n'est pas facile. En revanche, les Administrations publiques étant très inspirées par des listes de diplômes, les élèves de Sciences Po étaient un peu désavantagés parce que le diplôme de Sciences Po ne donnait pas accès aux stages.

Sur les disciplines, Richard DESCOINGS pense que l'idée très ancienne montrant une différence entre Sciences Po et certaines Universités est maintenue. En effet, Sciences Po cherche à donner à ses élèves la capacité de replacer dans le temps les questions d'aujourd'hui. Il existe une forme d'esprit, de finesse apportée par l'histoire, complétée par la géographie, qui lui paraît essentielle. L'économie est la 2^{ème} discipline structurante. Il est absolument indispensable que l'économie soit enseignée dès la 1^{ère} année, car, d'une part, il n'est pas possible de comprendre le monde contemporain sans avoir une bonne compréhension de l'économie, et pas seulement la macroéconomie et, d'autre part, c'est l'occasion de confronter des outils statistiques qui seront utiles par la suite quel que soit le profil professionnel. Bruno LATOUR a créé un Médialab à Sciences Po qui est la mise à disposition pour les sciences sociales d'un immense calculateur de données statistiques.

Richard DESCOINGS estime qu'il faudra être extrêmement clair avec les candidats pour l'entrée à Sciences Po. Il n'est pas possible de se porter candidat à Sciences Po si l'élève fait preuve d'une opposition à l'usage d'éléments de vocabulaires quantitatifs simples.

Le droit a toujours existé dans la maquette des 1^{ers} cycles, essentiellement sous l'aspect Institutions publiques, présenté par les serviteurs de l'État, l'État étant conçu comme les Administrations publiques. Ces dernières années ont vu une extension de la conception du droit notamment en développant l'enseignement du droit par des personnalités intellectuelles qui ont un peu de recul et en sortant d'une certaine forme de positivisme limité. Positivisme, parce que ce qui compte, c'est ce qui existe, limité, parce que limité à certains champs intellectuels et à une certaine vision française. Il est indispensable que la sociologie trouve une place forte dans la formation pour comprendre la façon dont se conçoivent les organisations dans les entreprises et les administrations, ce que les juristes ne savent pas encore faire.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote du projet de délibération composé de 3 articles :

Article 1 : il est décidé de créer un diplôme d'établissement de premier cycle, le « *bachelor* de Sciences Po ».

Article 2 : Ce diplôme est conféré aux élèves qui ont validé les 3 années d'études du 1^{er} cycle, selon les règles fixées par le règlement de scolarité.

Article 3 : cette résolution entrera en application à partir de juillet 2009.

Michel PEBEREAU fait lecture des procurations : Mme ANTONI et M. FITOUSSI pour M. PEBEREAU, M. COMBES et M. RACHLINE pour M. HEILBRONN, M. CASANOVA pour M. FRIEDBERG, M. LEQUESNE pour M. SAADA, M. QUENIN pour M. MELCHIOR. La présence d'Églantine LEROI est due aux démissions successives de M. CREUX, M. SCHLEICHER, M. SCOARNEC et M. WIRZ.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

II. Approbation de la création de l'École de droit

a) Exposé

M. Christophe JAMIN rappelle que les membres du Conseil ont les éléments du dossier et en particulier les travaux de la commission chargée d'expertiser ce projet et de formuler des propositions concrètes en vue de sa réalisation. La commission s'est réunie sous l'impulsion de Me DARROIS. Il s'agit d'une réflexion en complément du travail qui a été soumis par les universitaires de Sciences Po sur ce projet.

L'ensemble des membres de la commission s'est montré très favorable à la création de cette École en notant que cette création est très originale dans le contexte français car le modèle qui est proposé, s'il existe à l'étranger, n'existe pas en France. La commission s'est interrogée sur la catégorie de juristes qu'aurait à former l'École et sur les méthodes de formation de cette catégorie de juristes. Il a été soutenu que Sciences Po reste sur son cœur de cible qui est le droit économique à destination des cabinets d'avocats, des grandes entreprises, à destination d'un certain nombre d'organismes de régulation de l'économie. Au cours des travaux, il est apparu que Sciences Po doit poursuivre son effort vers la globalisation des études. En effet, à défaut de savoir ce que sera le droit dans 5 à 10 ans, Sciences Po a la certitude, en observant ce qui se fait à l'étranger, que le droit se globalise et qu'il doit suivre le mouvement. Il existe 2 modèles de formation de juristes. Les Anglais demeurent convaincus que le droit est un marché d'incrémentation et ils forment les juristes largement à la technique, ce qui n'est pas le cas des grandes universités américaines qui font du droit un objet de gouvernance et estiment que les juristes ou les gens qu'ils forment dans les Law schools peuvent travailler dans des cabinets d'avocats, mais aussi au-delà dans d'autres fonctions que juristes. Les membres de la commission souhaitent profiter de la spécificité de Sciences Po, ne pas choisir radicalement entre l'une ou l'autre des solutions et regarder précisément la manière de former des juristes capables d'être des décideurs en dehors même de l'activité juridique.

La commission est partie d'un certain nombre d'acquis qui fait la force de Sciences Po. Les acquis sont doubles. Sciences Po apprend aux juristes à maîtriser les aspects du droit public et du droit privé, mais il n'est pas dans son esprit de spécialiser des élèves dans une des branches. La richesse de Sciences Po est d'avoir réussi l'alliance entre les praticiens de très haut niveau qui livrent leur expérience du droit et des universités, de permettre aux étudiants de se confronter à leurs futurs interlocuteurs en apprenant auprès d'eux et auprès des universitaires.

La commission a réfléchi à la fois aux méthodes d'enseignement et à la substance même de ces enseignements. S'agissant de la méthode d'enseignement, la commission est allée vers 3 directions : la nécessité de coordonner ce qui se fera dans le 1^{er} cycle tel qu'il se dessine et ce

qui se fera dans l'École. Il est nécessaire de garder une forme de continuité entre le droit tel qu'il est enseigné dans le 1^{er} cycle et le droit tel qu'il sera enseigné dans l'École pour les étudiants qui décideront de continuer après le bachelor. Pour ceux venant de l'extérieur, d'horizons très divers, Sciences Po insistera sur un semestre d'intégration particulier, ce qui signifie que la formation ne sera pas en 2 ans et sera un peu plus complexe.

Pour réussir le type de formation qu'ambitionne Sciences Po, les membres de la commission pense qu'il faut privilégier des enseignements en petits groupes qui permettent l'interactivité, le dialogue permanent entre le professeur et les étudiants, méthode appelée parfois la méthode socratique.

La commission a insisté sur la possibilité de proposer aux étudiants une année de césure entre le M1 et le M2, les étudiants pouvant faire des stages auprès de praticiens. L'expérience est cruciale dans la formation d'un excellent juriste et elle peut être profitable si elle prend corps entre un moment où le travail a été fait sur des fondamentaux de droit en M1 et un moment où l'étudiant s'oriente vers le M2.

Le reste des débats a porté sur les fondamentaux qui doivent être enseignés et notamment sur ce qui fait le socle d'apprentissage d'un futur juriste même s'il n'exerce pas nécessairement dans un cabinet d'avocat. Le débat s'est porté sur une éventuelle évolution progressive de la maquette de M1 avec des portefeuilles de cours, avec des cours dispensés dans une perspective souvent trans systémique et en insistant sur une manière de penser : penser comme un juriste et ne pas se laisser à croire que les textes sont des éléments de contraintes argumentatives, mais qu'au contraire, ils sont des arguments propres à favoriser la créativité et l'inventivité.

C'est dans cet esprit que la commission a travaillé en s'appuyant sur la force de Sciences Po qu'est la pluridisciplinarité.

b) Questions et observations

Manon AUBRY souhaite s'assurer que cette École de droit sera non sélective. Elle indique que cela n'a pas toujours été le cas dans les autres Ecoles. Notamment, des étudiants n'ont pas été sélectionnés pour intégrer l'École de journalisme. Par ailleurs, le projet pédagogique est très intéressant et l'Unef le soutient, mais n'y aura-t-il pas une trop grande autonomie ? Il apparaît indispensable de préserver le lien entre l'École de droit et les enseignements des autres masters.

Églantine LEROI, au nom de Nouvelle Donne, se déclare très favorable à ce projet d'École de droit. Sciences Po propose de donner à certains étudiants la possibilité de ne faire qu'une seule année en master 2 s'ils ont déjà eu un master de droit à la faculté ou si ce sont des étudiants étrangers. Sciences Po précise que le diplôme qui sera octroyé ne les autoriserait pas à présenter l'examen du barreau. Or, de nombreux étudiants étrangers souhaitent étudier le droit en France pour pouvoir présenter le barreau, Sciences Po a-t-il bien communiqué sur ce point afin d'éviter des problèmes de compréhension ? Concernant l'année de césure entre le M1 et le M2, Sciences Po va-t-il s'assurer que les stages sont vraiment de qualité, car dans certains cabinets d'avocats internationaux, les stages sont peu intéressants ?

Michel PEBEREAU répond que le problème des stages en entreprise est malheureusement assez classique. Les étudiants doivent être vigilants. Il faut progressivement éliminer les entreprises qui proposent de mauvais stages, ce qui se fait par passage d'informations.

Richard DESCOINGS précise que Sciences Po n'inscrit plus sur ses listes d'entreprises recommandées celles qui ne donnent plus de justification à la nature des stages. Cependant, il peut arriver que les stagiaires ne voient pas la façon dont les entreprises, mais aussi les Administrations publiques, les évaluent à travers une série de comportements. De nombreuses professions estiment qu'il faut commencer humblement, ce qui peut être considéré comme étant rude par rapport à l'idée que l'étudiant se fait de lui-même. Il est assez logique qu'une structure économique et humaine teste les stagiaires avant de leur confier des dossiers plus importants. Plus le stage est long, plus l'entreprise concernée aura un retour sur investissement important et plus il y aura investissement. Par ailleurs, il faut avoir conscience que ces situations existent, que la situation de l'emploi est difficile. La situation des cabinets d'avocats est dure actuellement et les recrutements sont gelés et parfois les remplacements non assurés. En conséquence, les stages se multiplient. C'est une réalité dont les étudiants doivent avoir connaissance. Plus généralement, un diplôme, notamment de Sciences Po, va juste permettre que l'entreprise lise peut-être le curriculum vitae et que l'étudiant ait peut-être un entretien. Le reste dépend de la personne elle-même. Le diplôme apporte à l'élève un avantage très considérable par rapport à ceux qui ne l'ont pas, mais il ne constituera jamais un droit pour les étudiants.

Richard DESCOINGS confirme que Sciences Po sera vigilante sur sa communication à l'encontre des étudiants qui souhaitent accéder au barreau.

Sur la sélection à l'entrée, si des cas se présentent dans les autres Écoles, il faut en évaluer le nombre, savoir si les élèves concernés ont été reçus et comment ils interprètent le fait de n'avoir pu entrer. Richard DESCOINGS propose que cette question soit regardée précisément. Il croit indispensable de développer l'orientation positive, qui est une chance pour les élèves.

L'autonomie des Écoles est une vraie question. Hervé CRES ajoute que Sciences Po a mis en place un processus de gestion optimisée des procédures de recrutement pour gérer les conflits de frontières entre les différents masters et les différentes Écoles. Des réunions mensuelles ont lieu qui permettent d'éviter qu'un master ou une École prenne une initiative sans mutualisation des ressources, échanges d'expériences et d'informations. Par ailleurs, des procédures de délégation de compétence et de contrôle de la Direction vers les Écoles sont mises en place.

Michel PEBEREAU demande si les membres du Conseil de Direction approuvent la création d'une l'École de droit.

La création de l'École de droit est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

III. Présentation et approbation du projet de double cursus Sciences Po - Paris I en mathématiques appliquées aux sciences sociales

a) exposé

Hervé CRES présente le projet de double cursus. Sciences Po a mis en place cette année un parcours en lettre et sciences sociales, un parcours en philosophie et sciences sociales avec l'Université de Paris IV. Après science de la vie et science de la terre à Paris VI, il manquait à Sciences Po, dans le cadre de sa stratégie d'ouverture, un programme qui permet aux étudiants, qui souhaitent continuer les mathématiques après le bac, d'intégrer Sciences Po. Le programme vise les élèves qui s'orientent vers

la khâgne BL ou des préparations aux écoles commerciales, option scientifique. Le programme propose aux étudiants d'étudier tous les fondements classiques d'un 1^{er} cycle, en algèbre, en analyse, en probabilité et statistique et en informatique.

Sciences Po propose d'établir ce partenariat avec l'Université de Paris I. Il existe à Paris I une unité formation de recherche en mathématique qui a 2 atouts : il s'agit d'une unité très dynamique et la seule unité en France qui ait vu le nombre de ses étudiants régulièrement augmenter au cours des 10 dernières années. Cela s'explique par le fait qu'ils ont fait le choix stratégique de développer un programme de mathématiques appliquées aux sciences sociales (MASS) qui est l'un des 3 programmes les plus prestigieux à Paris.

Le partenariat est établi avec une équipe dynamique qui a développé par ailleurs au niveau master des formations en finance et en économie financière. L'une d'entre elles s'est vue attribuer une convention Erasmus Mundus extrêmement sélective. Les programmes sont de très hautes qualités et Sciences Po propose que les étudiants du double cursus obtiennent le bachelor et la licence MASS de l'Université de Paris I qui est l'une des licences les plus porteuses en termes d'insertion professionnelle.

b) Questions et observations

Céline RAMSTEIN revient sur le groupe de travail qui s'est réuni la semaine dernière. L'UNEF est très satisfaite de ce qui a été fait et remercie la direction pour le détail apporté au document.

L'article 1 sur le recrutement appelle des précisions. En effet, il est dit qu'il y a une sélection sur dossier pour l'admissibilité et ensuite pour l'admission pour un oral, ce qui est la procédure. En revanche, les étudiants sont admis par toutes les diversités des procédures de Sciences Po. Ils peuvent être aussi, par exemple, recrutés sur concours.

Par ailleurs, des élèves de terminal demandent s'il est possible de se porter candidat par les 2 voies, c'est-à-dire par la faculté et à Sciences Po.

L'Unef pense qu'il faudrait réfléchir à l'articulation entre les nouveaux calendriers proposés et les calendriers double cursus notamment par rapport au semestre d'été et à la charge horaire.

Eglantine LEROI pose la question du double cursus en droit. Il a été répondu que la question ne se posait pas parce que Sciences Po avait déjà de grands professeurs de droit. Cependant, avec la création de l'École de droit, il pourrait être intéressant pour des élèves de renforcer leur bagage en droit. Une convention pourrait-elle être mise en place ?

Michel PEBEREAU estime que cette question doit être traitée en « question diverses ».

Richard DESCOINGS rappelle qu'il existe une condition d'admission à Sciences Po et ensuite seulement, sur la base d'un dossier et d'un entretien, les élèves sont admis dans le double cursus.

Il est proposé de modifier l'alinéa 2 de l'article 1 de la résolution : « les étudiants admis à Sciences Po ou à Paris I » remplace « les étudiants du double cursus... »

Michel PEBEREAU propose de passer au vote du projet de résolution.

Sous réserve de la modification proposée, le projet de résolution est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

IV. Charte de conformité des accords d'échanges internationaux

a) Exposé

Francis VERILLAUD précise que l'idée est de proposer une simplification de la présentation des accords internationaux. Il rappelle que ce Conseil a ratifié 350 accords internationaux. Il s'agit de faire en sorte que les accords classiques soient incorporés aux documents du Conseil sous forme d'une information, notamment concernant les accords d'échanges d'étudiants, le renouvellement des accords, les nombreux accords qui sont précédés d'accords-cadres. Les accords plus complexes comme les doubles diplômes seront présentés au Conseil.

b) Questions et observations

Manon AUBRY demande s'il est possible de recevoir systématiquement une notification écrite afin d'avoir l'ensemble des informations à disposition.

L'Unef fait part de sa stupéfaction lorsqu'elle a appris qu'une Université d'Afrique du Sud, avec laquelle Sciences Po avait conclu un partenariat, a demandé à 2 étudiants de 2^{ème} année de payer les frais de scolarité, ceci à l'encontre du principe du système d'échange. L'accord a été rompu et les 2 étudiants se sont vus proposer des places dans un autre pays. L'Unef souhaite qu'une solution soit trouvée pour que ces étudiants intègrent cette Université dans laquelle ils souhaitent aller.

Richard DESCOINGS propose de traiter cette question, pour laquelle Francis VERILLAUD et lui-même ont été saisis, en dehors de ce Conseil. Il ajoute que les Universités africaines sont de plus en plus attentives à ce que des droits de scolarité soient payés par des élèves étrangers. C'est peut-être une façon d'être solidaire. En effet, le fait que les étudiants européens ne paient pas de droits de scolarité alors que l'Université africaine souffre grandement du manque de moyens est un sujet qui le préoccupe. Les Universités ont bien compris que la gratuité pèse sur leurs coûts. Il faut réfléchir à la question de savoir s'il est cohérent que du point de vue de ces Universités et du point de la redistribution mondiale, les jeunes européens demandent la gratuité.

Michel PEBEREAU s'associe à Richard DESCOINGS sur le fait que cela incite Sciences Po à une vraie réflexion sur ce que les jeunes appellent la coopération.

Il propose de procéder au vote.

La Charte de conformité est approuvée à l'unanimité

V. Bilan Sciences Po Avenir

a) Exposé

Félicité GASPARETTO rappelle, à l'occasion de ce bilan 2008-2009, que la mission de Sciences Po Avenir consiste à accompagner les élèves de leur entrée en 1^{ère} année jusqu'à leur entrée sur le marché du travail à travers les 3 grandes catégories d'actions que sont les stages, 500 stages cette année, l'organisation d'ateliers de préparation à l'entrée dans le monde du travail, environ 150 ateliers pour 1000 étudiants, et enfin la mise en relation avec les recruteurs, Sciences Po Avenir travaillant avec environ 200 recruteurs. L'enquête sur les jeunes diplômés a été menée par la direction des études et largement externalisée auprès de la TNS Sofres.

Félicité GASPARETTO précise que pour la 1^{ère} fois cette année, Sciences Po Avenir a mis en place un enseignement optionnel « Career Building » proposé à tous les élèves de Master 1. Il s'agit d'un enseignement qui permet aux élèves de master 1 de travailler à la construction d'un projet

professionnel grâce au concours d'un coach ou d'un consultant RH notamment à travers des rencontres avec des professionnels, anciens de Sciences Po, et des rencontres avec les entreprises.

Ceci a été rendu possible par la rationalisation des process administratifs relatifs aux stages puisque cette année 2 systèmes d'information ont été mis en place : l'un permet aux élèves de saisir directement leur demande de stage en ligne, l'autre de s'inscrire en ligne à l'ensemble des ateliers proposés et des évènements.

Il a également été créé un poste de chargé de mission « placement » occupé par Faustine Chauvet. Il apparaît que les entreprises connaissent insuffisamment les formations de Sciences Po. Aussi, s'agit-il de procéder à des visites systématiques auprès des entreprises qui y sont très sensibles et d'une manière générale disposées à prendre des élèves de Sciences Po en stage ou en 1^{er} emploi.

b) Questions et observations

Eve Robert, ancienne élue en Commission paritaire, remplace pour cette réunion Arnaud BONTEMPS, en examen, avec l'accord de Cédric PRUNIER.

Michel PEBEREAU est très étonné de cette situation qui est anormale. Il rappelle que ne s'expriment au Conseil que les membres du Conseil. N'ayant ni voix consultative, ni voix délibérative, il ne peut laisser Melle Eve Robert parler en Conseil.

Manon AUBRY précise qu'elle en a fait la demande auprès de Cédric Prunier. Elle estime qu'il est de la responsabilité de Sciences Po de faire en sorte que tous les élus soient présents. C'est la deuxième fois que des examens ont lieu en même temps qu'un Conseil.

Richard DESCOINGS regrette que la question n'ait pas été posée au bon niveau. Il rappelle à Manon AUBRY qu'elle connaît depuis suffisamment longtemps l'organisation de l'établissement pour savoir que la question aurait pu être réglée la semaine dernière.

Michel PEBEREAU insiste sur le fait que les étudiants doivent avoir un minimum de compréhension juridique.

Richard DESCOINGS présente au président et aux membres du Conseil ses excuses, car cela n'aurait pas dû arriver et il est le seul responsable de cette situation malencontreuse. S'agissant du bon fonctionnement du Conseil de direction de l'IEP, il suggère à tous les membres, lorsqu'il y a un fait ou un problème nouveau, de le saisir directement. Sciences Po a des règles juridiques extrêmement précises. Il n'y a pas de suppléance en l'absence d'un des membres du Conseil en dehors des dérogations ou des démissions.

En l'état des choses et compte tenu de l'insistance de Manon AUBRY, Richard DESCOINGS est dans l'obligation devant l'ensemble des membres du Conseil de désapprouver la réponse de Cédric Prunier.

Michel PEBEREAU ajoute qu'il existe des procurations qui répondent à ce type de problème et qui ont été largement utilisées par le passé. Il rappelle que dans cette séance un certain nombre de procurations a été donné. Il ajoute qu'il est indispensable dans ce Conseil de respecter le droit. C'est une responsabilité qui lui incombe. Seules peuvent s'exprimer dans ce Conseil les personnes qui ont été élues. Le règlement doit être appliqué en permanence et c'est le principe fondamental de la vie en commun. Il n'y a pas d'état de droit possible si cela n'est pas respecté. C'est une question très importante au niveau du principe. Sciences Po ne peut pas tolérer d'infraction au règlement d'une organisation dont il a la responsabilité. C'est la leçon n° 1 qui doit être reçue par les étudiants à l'IEP de Paris.

Manon AUBRY, au nom de l'Unef, rappelle l'importance de la question de l'orientation qui n'est pas suffisamment développée par Sciences Po Avenir, notamment l'orientation du 1^{er} cycle vers les masters. Elle souhaiterait la mise en place d'un centre d'orientation.

Erhard FRIEDBERG pense que les masters devraient davantage s'occuper de cette orientation et non pas Sciences Po Avenir. En effet, ceux qui connaissent le mieux les marchés du travail des masters, le contenu des masters, sont les personnes qui organisent les masters. Il serait contre-productif de déléguer cette mission à Sciences Po Avenir.

La seconde remarque de Erhard FRIEDBERG concerne très directement la responsabilité institutionnelle du MPA dont il a la charge. L'articulation du MPA avec Sciences Po Avenir est problématique. Cette difficulté tient à la particularité des étudiants du MPA qui ne convient pas à la démarcation étrange qui existe entre Sciences Po Avenir et la Société des Anciens. Il pense qu'il est probable qu'un certain nombre d'étudiants vont avoir des âges plus élevés à l'avenir et il serait peut-être temps de réfléchir à cette articulation ce qui permettrait aussi au MPA de mieux profiter des services de Sciences Po Avenir. L'interaction est pour le moment inexistante et il est obligé de construire tout un système d'orientation plus ou moins bien assumé. Que fait-on des étudiants qui ont un âge moyen de 28 ans et qui sont de langue anglaise ?

Diego MELCHIOR souhaite replacer la question de Sciences Po Avenir dans Sciences Po. La rédaction du livre vert de Martin HIRSCH dans lequel de vraies questions sont abordées est en cours et il note que Sciences Po est visiblement en avance sur les questions d'insertion professionnelle et la question des jeunes. Il souhaite des précisions sur l'initiative qui est opérée par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté concernant le dispositif « career building », un des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, dispositif qui va être étendu aux étudiants boursiers.

Par ailleurs, concernant les moyens attribués aux rapprochements avec les recruteurs, la meilleure stratégie pour la Confédération étudiante est de mettre en contact le maximum de jeunes diplômés avec des recruteurs. Ils seront en mesure avec les outils essentiels que Sciences Po leur offre d'obtenir un travail sans pour autant passer par des stages. Il faut se concentrer sur la relation avec les recruteurs plutôt que sur la recherche de stages. Cela passe par la mise en place d'un certain nombre de dispositifs professionnels renforcés.

Sébastien JANICOT demande le bilan du module « career building » mis en place cette année. Les activités de Sciences Po Avenir se concentrent majoritairement sur les étudiants de master. Avec la création du bachelor et le fait que de nombreux étudiants partent en stage la 3^{ème} année, est-il prévu de développer les activités de Sciences Po Avenir vers les étudiants du 1^{er} cycle ?

Églantine LEROI indique qu'il y a eu quelques retours d'étudiants négatifs sur « career building ». Sciences Po Avenir a-t-il l'intention de modifier un peu la formule ? En outre, que veut exactement dire l'opération financée par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté avec un dispositif renforcé pour les élèves boursiers ?

Félicité GASPARETTO indique que depuis le lancement du stage de terrain, qui permet de recevoir à Sciences Po Avenir un grand nombre d'élèves de 1^{ère} année, sont organisés de plus en plus d'ateliers pour les élèves du 1^{er} cycle. Les élèves sont davantage associés à l'ensemble des manifestations et activités. Par exemple, Sciences Po Avenir a organisé en juin un forum des métiers du droit et certaines conférences étaient orientées vers les élèves du 1^{er} cycle.

Le module « Career Building » est conçu pour pallier un certain nombre d'insuffisances, notamment concernant la méconnaissance des élèves sur les métiers de l'entreprise. Les chargés de mission à Sciences Po Avenir ont constaté chaque année que de trop nombreux élèves arrivaient en fin de master sans savoir précisément quoi faire, quelle cible viser et comment s'y prendre. Ce module a vocation à s'étendre. Il a concerné 300 élèves. Le principe est d'affiner un projet professionnel nécessairement présent en début de master, mais pas forcément bien formulé et de rendre opérationnel ce projet.

Globalement, les retours sont excellents. Les élèves disent à quel point le module les a aidés à préciser leur projet jusqu'à un plan d'action pour l'année prochaine, à être en capacité de se positionner sur le marché de l'emploi. La rencontre avec les anciens de Sciences Po a été très appréciée, car elle a permis aux élèves d'avoir un premier contact avec le marché du travail. Certains des professionnels rencontrés sont allés jusqu'à proposer des stages et des emplois à des élèves lors de ces entretiens. Les

étudiants ont été très rassurés sur le fait qu'ils intéressent beaucoup les recruteurs. Ils ont pu confronter un projet nécessairement théorique et partiel avec la réalité concrète du marché du travail.

Sur les 280 élèves qui se sont inscrits cette année, seuls 150 iront jusqu'au bout. Sciences Po Avenir a demandé aux élèves de mener 3 entretiens avec des anciens de Sciences Po, de faire la synthèse de ces entretiens, de participer à au moins 3 événements et enfin de rédiger une note de synthèse. Apparemment, la demande est un peu trop lourde. Il serait possible d'élargir la cible au niveau des professionnels interrogés.

Michel PEBEREAU remercie pour cette innovation importante pour les étudiants dans un contexte difficile pour l'embauche.

VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 mai 2009

Le procès-verbal est approuvé, sous réserve de quelques modifications.

VII. Échange d'information sur des questions diverses

Michel PEBEREAU propose de répondre à l'intervention d'Églantine LEROI qui demande si Sciences Po compte créer un double cursus en droit.

Richard DESCOINGS souligne que cela supposerait que les facultés de droit aient envie de passer un accord avec Sciences Po ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La prochaine séance du Conseil de direction aura lieu le 19 octobre 2009.

La séance est levée à 10 h 27.